



SYNDICAT CGT DE L'HÔPITAL DE MOZE

B.P. 4

07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40

E-mail : [cgtmoze@aim.com](mailto:cgtmoze@aim.com)

Site : [www.cgt-hopital-moze.fr](http://www.cgt-hopital-moze.fr)



# MOBILISONS-NOUS LE 23 OCTOBRE 2017

## Dénonciation des usages conventionnels Révision accord entreprise RTT (35 h) NOUS N'EN VOULONS PAS !

Cher(e) collègue,

La situation est grave. La direction ET le conseil d'administration viennent de prendre des décisions qui seront lourdes de conséquences pour le devenir de nos conditions de travail et de nos salaires au sein de notre établissement, si rien n'est fait !

Depuis la rentrée, ils nous attaquent de toutes parts !

Remise en cause de nos avantages conventionnels (ancienneté, fériés, promotion, prime départ retraite...), qui est un véritable recul social.



Remise en cause de notre accord RTT 35 h avec la suppression de la quasi-totalité de son contenu (mensualisation, cycle, pause, pause déjeuner...), en contrepartie, des propositions indécentes dans un avenant (annualisation des heures, durée quotidienne maximale de travail portée à 12 h pour tous les agents, avec possibilités de deux coupures non rémunérées au cours d'une même journée qui pourront être supérieure à 2 h...).

### Face à cela, RIPOSTONS !

Il est du devoir de chacun(e) d'entre nous, de refuser ces remises en cause désastreuses et de se battre pour préserver nos conquits sociaux qui nous permettront d'avoir des conditions de travail décentes pour les années à venir.



**Nos usages conventionnels doivent être pérennisés par accord d'entreprise.**

**Notre accord RTT 35 h existant doit être maintenu et même amélioré, car il est un véritable garde-fou, face à une nouvelle organisation de travail managériale et libérale, que nos dirigeants (direction et CA) voudraient nous imposer, où la déshumanisation et l'HÔPITAL - ENTREPRISE seraient légion.**

**Portons haut et fort nos revendications :**

**Avantages conventionnels :**

- Ancienneté : progression linéaire à hauteur de 1 % par an pour tous ;
- Fériés non travaillés : égalité entre agents, récupération pour tous ;
- Promotion : maintien de l'ancienneté au jour de la promotion ;
- Indemnités de licenciement pour inaptitude ou motif économique : ½ mois par année d'ancienneté.

**Reconnaissance envers nos Aides Médico Psychologiques**

- Revalorisation du salaire des AMP au même titre que les aides-soignantes, à travail égal = salaire égal ;

**Accord RTT :**

- Le maintien du socle de notre accord RTT existant avec
- La mensualisation ;
- Les cycles actuels ;
- Une durée quotidienne de travail continue, plus de coupé ;
- Les pauses existantes rémunérées ;
- La majoration des heures supplémentaires comme actuellement...

**Il est temps de réagir et de se mobiliser massivement, afin de porter tous ensemble nos revendications légitimes.**

**Un préavis de grève a été déposé.**

**(Débrayage à partir de 14 h ou journée complète)**

**RASSEMBLEMENT à 14 h devant l'hôpital**

**Ce lundi 23 octobre 2017 !**

**Ce mouvement s'inscrit dans la perspective et la construction d'un mouvement reconductible !**



IPNS - 16.10.2017